

La CFTC avec vous



A la CFTC nous sommes ouverts **au dialogue**. **Dialoguer** ce n'est pas **blablater**, **débattre sans fin** ou **pontifier**, c'est **chaque jour trouver des solutions** et des **accords** qui soient **bons pour Tous**

Nous sommes un **syndicat pragmatique** et nous **préférons négocier pour avancer** que **rejeter toute négociation** ou **tout dialogue**.

Certains sèment le doute et l'inquiétude auprès des salariés sans proposer de solutions concrètes en refusant de rechercher tout accord et campent sur des positions qui peuvent être dangereuses pour les **salariés FNAC DARTY**

A la CFTC nous ne pratiquons pas la politique de l'Autruche

Pourquoi la CFTC a-t-elle initié le Comité de concertation sociale?

Il permet d'obtenir des informations bien avant les délais légaux habituels et de discuter des sujets cruciaux très en amont permettant d'influer sur les décisions de la direction avant qu'elles ne soient définitives

La CFTC a la conviction que **les salariés ont le droit à l'information** afin de mieux maîtriser leur avenir, face aux échéances **qui concernent tout le personnel Fnac comme Darty**. L'accord a été signé par quatre fédérations syndicales représentatives sur cinq (CFTC, CGC, CAT, CFDT) sur le futur périmètre concerné Fnac SA.

Quel est le rôle de ce Comité?

Son rôle est d'être un lieu de rencontre et de discussion pour les syndicats et élus des deux entreprises afin de mieux préparer l'union des deux entités et de leurs cultures dans la perspective d'un développement assurant la pérennité de nos emplois.

Ce Comité n'a pas vocation à se substituer aux institutions représentatives du personnel qui seront élues démocratiquement en février à Fnac SA.

Pour le prochain PSE la CFTC n'a jamais accepté et n'acceptera jamais de négociation au rabais

Nous prenons nos responsabilités sans craindre l'expression de la démocratie

Nous avons participé **ACTIVEMENT** à la mise en place du Comité de concertation sociale que nous avons initié auprès de la direction afin d'avoir un regard et une action sur les changements qui ne manqueront pas de s'opérer au sein du groupe FNAC DARTY dans les mois à venir.

Nous avons demandé à la direction dans le cadre du Comité de concertation sociale:

- La nomination d'un cabinet d'expertise (APEX) chargé de nous accompagner dans cette démarche sur une durée de sept mois (Exemple : comparaison des accords existants de la Fnac et de Darty afin d'obtenir une harmonisation des statuts Fnac Darty, de minimiser l'impact du déménagement éventuel des deux sièges par la prise en compte des lieux de résidence des salariés).
- Un état d'avancement sur les sujets traités par les différents groupes de travail en cours et les conséquences qui pourraient en découler.
- Que nous soit donnée la liste des services et postes concernés par cette réorganisation dès le début de l'année sur FNAC DARTY.
- Un maintien de la qualification, de l'ancienneté et de la rémunération (fixe et variable) ainsi que les avantages acquis par le biais d'accords d'entreprise (compte épargne temps, RTT...) et par les divers accords atypiques passés au CE pour les salariés transférés dans le cadre de l'article L1224-1 du code de travail, dans le cadre d'un accord de transition de 15 mois
- Que nous soit communiquée une indication sur le secteur géographique où sont effectuées les recherches pour le nouveau siège.

Devenez acteur de votre avenir avec la CFTC

SAVOIR S'OPPOSER TOUJOURS PROPOSER TOUJOURS NEGOCIER



Benoît DUVAL
0637976019

Philippe SENIA
0650811081

